



Municipalité de
LAC-SAGUAY

Avis public

Aux personnes intéressées par le Règlement 2026-04 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT:

1. Lors d'une séance tenue le 14 juillet 2026, le conseil a adopté le Règlement suivant :
2. Règlement 2026-04 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux qui prévoit des normes visant à empêcher le déperissement de tout bâtiment visé par ce règlement à le protéger contre les intempéries et à préserver l'intégrité de sa structure. Il prévoit notamment des dispositions spécifiques quant aux immeubles patrimoniaux (immeubles cités, immeubles situés sur un site patrimonial, immeubles inscrits dans un inventaire du patrimoine de la MRC d'Antoine-Labelle d'élaboration).
3. Lors de la séance ordinaire le 8 octobre 2026 du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle, la MRC d'Antoine-Labelle par l'adoption de sa résolution n° MRC-CA-17555-10-26, a déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le Règlement 2026-04 de la Municipalité de Lac-Saguay relative à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.
4. Conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.Q. chap. A.19.1), le directeur générale et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle, en date du 13 octobre 2026, délivré le certificat de conformité relatif au Règlement 2026-04 de la Municipalité de Lac-Saguay.
5. Conformément à l'article 137.15 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Règlement 2026-04 est entré en vigueur le 13 octobre 2026.
6. Ce règlement est maintenant déposé au bureau municipal de l'Édifice Jean-Duval situé au 257A, Route 117, à Lac-Saguay où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 du lundi au jeudi et de 8h00 à 12h00 le vendredi, le site Web de la municipalité: <https://www.lacsaguay.qc.ca> et sera diffusé dans notre infolettre, édition de novembre 2026.

Donné à Lac-Saguay, ce 19^e jour d'octobre deux mille vingt-six (2026)

Sylvain Joly
Directeur général et greffier-trésorier